



WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

Référence: WLI/100

19 décembre 2002

**PROTOCOLE D'ACCESSION DE LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE À L'ACCORD DE
MARRAKECH INSTITUANT L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
FAIT À GENÈVE LE 10 DÉCEMBRE 2002**

NOTIFICATION D'ACCEPTATION

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le gouvernement de la République d'Arménie a accepté le Protocole susmentionné le 10 décembre 2002, sous réserve de ratification.

La présente notification vous est adressée conformément au paragraphe 9 du Protocole.

Supachai Panitchpakdi
Directeur général

02-7017

WT/Let/434